

## REUNION DU 10 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix octobre à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de Marigny-le-Lozon se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	04 octobre 2017	Affichage	11 octobre 2017
-------------	-----------------	-----------	-----------------

les membres du conseil municipal : LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic, LE BUZULLIER Chantal.

Absents excusés : LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, MARTIN Fabienne, GUESDON Joël.

Absent : LE BIHAN Stéphane

Pouvoirs : LEGENDRE Martine donnant pouvoir à TAPSOBA Désiré, MARTIN Fabienne donnant pouvoir à HEBERT Magali.

Ordre du jour : 1/ Présentation de l'avant-projet sommaire de la Maison de Services Au Public. 2/ Présentation de l'avant-projet sommaire de la réhabilitation de la salle de convivialité de Lozon. 3/ Installation classée soumise à autorisation : GAEC Hulmer. 4/ BP communal : décision modificative n°3. 5/ Création de poste d'agent de maîtrise à temps non-complet. 6/ Bibliothèque : frais de formation. Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour la question n°7 portant sur l'autorisation de dépôt du Permis d'aménager relatif à l'aménagement de 3 parcelles route de Quibou.

Le conseil municipal, après avoir désigné Ludovic MAUDUIT comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2017.

### **PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC 171010-01**

Par délibération du 16 mai 2017 le conseil municipal a approuvé la création de la MSAP.

Madame Florence LEROUXEL, architecte, présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire de la future Maison des Services Au Public (MSAP) :

Le projet prévoit une répartition sur 2 niveaux :

- Rez-de-chaussée :
  - o Accueil MSAP et espace dédié au numérique (borne d'accès libre à internet, une borne encadrée et le visio-relais)
  - o Bibliothèque
  - o Deux salles de réunion (lieux d'échange d'information et de connaissances pour les différents partenaires, les associations locales et les chefs d'entreprises ; salle de mariage et de conseil municipal...)
  - o 1 bureau
- Niveau 1 :

- 8 bureaux (dont celui du maire, des adjoints, de la secrétaire générale, du responsable des services techniques, des secrétaires, des permanences externes, du CDRP et autre partenaire)
- 1 salle de pause
- Local technique

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avant-projet sommaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide 25 voix « pour » et 1 voix « contre » de valider l'avant-projet sommaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DE LA REHABILITATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DE LOZON 171010-02**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire de la réhabilitation de la salle de convivialité de Lozon, élaboré par Monsieur Boscher, Architecte.

Le projet prévoit:

- La réhabilitation de la façade du bâtiment et redéfinition de l'accès à la salle par la réalisation d'un porche
- La mise aux normes PMR de la cuisine, des sanitaires et de la scène
- La création d'une terrasse extérieure
- Installation d'un nouveau système de chauffage et d'isolation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avant-projet sommaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide A l'unanimité de valider l'avant-projet sommaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **CREATION DE POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS NON-COMPLET 171010-05**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu la réussite au concours d'agent de maitrise de Madame Vaudry Marine,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maitrise à temps non-complet (28h/35h) au service de la restauration scolaire,

Le Maire propose à l'assemblée,

la création d'un emploi agent de maitrise à temps non-complet (28h/35h), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

## **BIBLIOTHEQUE : frais de formation 171010-06**

Monsieur le maire rappelle que la formation des bénévoles de la bibliothèque est prise en charge par le conseil départemental. Les frais de déplacement et de restauration peuvent être pris en charge par la collectivité.

Monsieur le maire propose de rembourser les frais de restauration et de déplacement sur les bases suivantes :

- restauration : forfait de 12 € par repas
- déplacement : application du barème en vigueur pour les agents de la fonction publique territoriale.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER RELATIF A L'AMENAGEMENT DE 3 PARCELLES ROUTE DE QUIBOU. 171010-07**

Monsieur Le Maire, présente le projet d'aménagement de 3 parcelles route de Quibou sur la parcelle AI 97 pour partie.

Ce projet fait l'objet d'autorisations prévues par le code de l'urbanisme.

La commune étant maître d'ouvrage, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer les demandes d'autorisation prévues par le code de l'urbanisme auprès des services compétents et à constituer les dossiers nécessaires à ces procédures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis d'aménager relative à l'opération suivante : aménagement de 3 parcelles route de Quibou sur la parcelle AI 97 pour partie.
- à signer toutes pièces nécessaires en rapport avec cette demande.

### **Questions diverses**

#### **• FERMETURE MAIRIE :**

En raison des congés la mairie de Marigny sera fermée :

- les mercredis 11 et 17 octobre après-midi
- les jeudis 12 et 19 octobre
- le mardi 26 décembre après-midi
- le vendredi 29 décembre après-midi

la mairie de Lozon sera fermée :

- du 26 décembre au 5 janvier inclus.

### **CALENDRIER DES ELUS :**

- 20 octobre 2017 à 14h : réunion sur l'aménagement du bourg
- 22 octobre 2017 : repas du fil d'Argent
- 10 novembre 2017 à 9 h : accueil des correspondants allemands
- 14 novembre 2017 à 20h30 : prochaine réunion du conseil municipal.
- 18 novembre 2017 à 10h30 : inauguration de la salle multisports
- 8 décembre 2017 à 18h30 : réunion publique sur l'aménagement futur du bourg
- 19 décembre 2017 à 19h : réunion annuelle du personnel
- 19 janvier 2018 à 20h30 : vœux du maire de Marigny